



REPUBLIQUE FRANCAISE
MAIRIE DE CHAMBERY
Département de la Savoie

DECISION DU MAIRE N° DDM-2023-182

En application des articles L. 2122-22 et L.2122-23
du Code Général des Collectivités Territoriales

SOUSCRIPTION D'UN CONTRAT D'EMPRUNT LONG TERME DE 4 000 000 € AVEC LA BANQUE FRANCO-ALLEMANDE

Pour assurer le financement globalisé des dépenses d'investissement sur le budget principal de 2023, il convient de contracter un emprunt long terme.

EN CONSEQUENCE :

Le Maire de la Ville de CHAMBERY,

Vu les articles L.2122-22, alinéa 3 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° DCM-2020-117 du 17 juillet 2020 relative aux délégations du Conseil municipal au Maire,

Vu la délibération du Conseil municipal n° DCM-2023-050 du 13 mars 2023 accordant à Monsieur Thierry REPENTIN, Maire, pour l'exercice 2023 et jusqu'au vote du budget primitif 2024, délégation dans les conditions prévues à l'alinéa 3, pour procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements communaux prévus au budget, ainsi qu'aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts,

Vu la délibération du Conseil municipal n° DCM-2023-027 du 13 mars 2023 relative au Budget Primitif du budget principal pour 2023,

Vu la délibération n° DCM-2023-089 du 15 mai 2023 relative à l'actualisation des délégations du Conseil municipal au Maire,

Vu la proposition de la Banque Franco-Allemande en date du 26/06/2023,

DECIDE :

ARTICLE 1^{er} :

De contracter auprès de la Banque Franco-Allemande, un emprunt d'un montant de 4 000 000 Euros dont les caractéristiques sont les suivantes :

Montant total :	4 000 000 euros
Date de départ :	Date du versement unique et intégral des fonds, le 30/10/2023
Durée d'amortissement :	15 ans
Amortissement :	Linéaire (capital constant)
Périodicité des échéances :	Semestrielle (amortissement et intérêts)
Base de calcul :	Exact/360
Taux d'intérêt :	Index Euribor 6 mois (non flooré) + 0,79 % (si le taux d'intérêt résultant de ce calcul est inférieur à zéro, le taux d'intérêt appliqué sera réputé égal à zéro)
Typologie Gissler :	1A
Passage à taux fixe :	Possible sur toute la durée de vie du prêt
Remboursement anticipé :	Possible à chaque date d'échéance avec paiement d'une indemnité forfaitaire égale à 3 % du remboursé par anticipation
Commission d'engagement :	0,20 % du capital emprunté

ARTICLE 2° :

Etendue des pouvoirs du signataire :

Le représentant légal de l'emprunteur est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus, à intervenir avec la Banque Franco-Allemande.

ARTICLE 3° :

La présente décision peut être contestée dans un délai de 2 mois à compter de son affichage ou de sa publication en déposant un recours auprès du Tribunal Administratif de Grenoble. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site www.telerecours.fr

Dans ce même délai, la présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Maire (par lettre avec Accusé Réception). Cette démarche suspend le délai de recours contentieux. Toutefois, ce recours gracieux n'est pas suspensif de la présente décision et le silence de l'autorité territoriale gardé pendant deux mois à compter de la réception de cette demande vaut rejet de celle-ci.

ARTICLE 4 :

La présente décision valant délibération sera soumise aux formalités prévues à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à Chambéry,

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision Classique

Numéro attribué à l'acte : DDM-2023-182

Objet de l'acte : SOUSCRIPTION D'UN CONTRAT D'EMPRUNT LONG TERME DE 4 000 000 € AVEC LA BANQUE FRANCO-ALLEMANDE

Thème Préfecture : 7 - Finances locales 3 - Emprunts 1 - Emprunts

Date de l'acte : 17 juillet 2023

Annexe(s) :

Identifiant de télétransmission : 073-217300656-20230717-lmc1H29814H1-AR

Identifiant unique de l'acte : lmc1H29814H1

Date de transmission en Préfecture : 17 juillet 2023

Date de réception en Préfecture : 17 juillet 2023

Publication : du 17 juillet 2023 au 18 septembre 2023